

## Projet de loi no 94

### **Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements**

**Le projet de loi no 94, qui aurait dû être présenté bien avant, ne règle pas grand-chose. Notre gouvernement n'a pas le courage d'une Charte de la laïcité qui mentionnerait une fois pour toute la neutralité de l'État, la séparation de l'Église et de l'État.**

**Nous sommes en 2010, dans une société dite évoluée où le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est accepté par tous et toutes en théorie. En pratique, cela semble autre chose. Il semble que dans les faits, nous ayons quelques problèmes.**

**Dans ce texte de loi, on mentionne qu'il y aura encore des accommodements religieux de tous genres. Et surtout, le cas par cas existe encore. Les personnes en autorité seront encore et toujours confrontées à des demandes d'accommodements religieux. Ils ou elles prendront des décisions qui seront laissées à leur discrétion et selon leur vision plus ou moins laïque puisqu'il n'y a pas de balises claires dans cette loi. Il y a alors risque d'interprétations différentes qui vont donner lieu à des décisions différentes et même opposées.**

### La burqa et le niqab

**La burqa et le niqab, symboles religieux et/ou politiques, sont le symbole par excellence de l'utilisation de la femme pour promouvoir une idéologie sexiste. Complètement incompatible avec l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce sont des symboles de soumission, de discrimination, d'asservissement de la femme à un dieu et/ou à des hommes. En effet, aucun homme ne se prête à pareil accoutrement. Ces vêtements ou plutôt ces déguisements devraient être interdits en tout temps et en tout lieu, partout, y compris dans l'espace public. Comment voulez-vous identifier quelqu'un, vous sentir en sécurité ou communiquer (aucune communication possible) lorsque vous rencontrez ces fantômes ambulants ? Voir sans être vu. Ces personnes sont sans visage, sans nom, sans identité. Nous ne savons pas à qui nous avons affaire. C'est le refus de notre style de vie. C'est le refus catégorique de s'intégrer à notre société. C'est le rejet de la société d'accueil.**

**Ces deux signes ostentatoires respectent-ils l'égalité entre les sexes si chère aux Québécois et Québécoises? Non, pas du tout. Accepteriez-vous que les femmes dans votre vie, vos mères, vos conjointes, vos filles et petites-filles soient affublées de pareilles prisons de tissus? N'oublions surtout pas que des femmes dans le**

**monde sont obligées de les porter pour sauver leur propre vie. Si nous n'interdisons pas cela ici dans un pays libre, évolué et démocratique, c'est que nous cautionnons ces dérapages contre les femmes. Nous sommes en train de créer deux catégories de femmes, les évoluées et les arriérées. Quel bel exemple pour nos jeunes! Quel camouflet envers toutes les femmes du Québec qui ont milité depuis de nombreuses années pour faire avancer la condition des femmes. Notre société québécoise a fait des avancées importantes. Nous avons même collaboré à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle internationale. Nous sommes en train de reculer à vitesse grand V.**

**Nous sommes en train de donner préséance à la liberté de religion au détriment de l'égalité homme/femme. On sait tous et toutes que toutes les religions sont sexistes et affaires d'hommes seulement. Tout ce qui vient des religions n'est pas acceptable. Nous sommes en train de perdre notre sens critique. Nous sommes supposément dans un Québec laïc. Nous l'oublions facilement et vite.**

### **Le hidjab**

**Avez-vous remarqué que le hidjab est devenu un symbole anodin depuis le cas du niqab du cégep Saint-Laurent? Quelle belle réussite, quel beau tour de force médiatique des intégristes pour nous faire oublier le hidjab! Bien entendu, ce symbole nous permet de voir le visage de la femme qui le porte. Cependant, il n'y a pas d'homme qui le porte. Signe évident du sexisme religieux. Ce symbole ostentatoire doit être banni de tous les services publics, y compris dans les écoles et les hôpitaux. Le personnel travaillant pour l'État ne doit pas montrer seulement apparence de laïcité mais une réelle laïcité. Si nous vivons dans un état laïc, nous devons le montrer partout.**

### **Autres signes ostentatoires religieux**

**Le crucifix, la kippa, le turban, le kirpan et autres signes ostentatoires religieux devraient être interdits dans tous les services publics donnés par l'État. La religion doit rester en dehors de la sphère publique. Je réclame le droit d'être accueillie et servie sans signe religieux par les agents de l'État.**

**Le crucifix à l'Assemblée nationale devrait être enlevé et placé dans un endroit représentant le patrimoine religieux. Si on veut véritablement signifier la séparation entre l'Église et l'État, il faut le placer ailleurs.**

### **La Charte des droits et libertés de la personne**

Actuellement, des décisions se prennent afin que les accommodements rentrent dans le moule des Chartres québécoises et canadiennes. Il faut aussi se plier aux décisions de la Cour Suprême. Ces mêmes Chartres qui datent de quelques années ne sont peut-être plus adéquates avec la vague d'immigration qui l'utilise à leurs fins politiques. Comme elles ont été conçues par des personnes pour leurs bénéfices, elles peuvent aussi être modifiées par des personnes à la lumière des difficultés rencontrées dans notre parcours. Il faut prendre des risques juridiques. Ce sont nos élues et élus qui dirigent et non pas les Chartres et les juges de toutes sortes. Nous en sommes rendus à de l'impuissance politique. Notre bon jugement, notre sens critique ne servent plus. Non, car il faut s'adapter aux Chartres. C'est assez. Cela suffit. La clause dérogatoire (nonobstant) est là pour être utilisée lorsque nous en avons besoin. N'oublions pas qu'en 1981, le Canada a signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes.

*« Prendre toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes. »*

Je souhaite que la population soit entendue et qu'une loi mordante soit votée. La loi 94 est une loi édulcorée et vide. Elle ne servira personne car trop évasive. Nous avons besoin de balises claires. Les tergiversations n'ont plus leur place. Il y a urgence d'agir.

Je réclame que l'égalité entre les femmes et les hommes soient une priorité nationale.

Je réclame que notre statut de société laïque soit promulgué.

Je réclame que cessent immédiatement tous les accommodements religieux.

Je réclame que les signes ostentatoires religieux soient interdits dans tous les services publics (y compris dans les écoles et les hôpitaux).

Je réclame que la burka et le niqab soient interdits partout, y compris dans l'espace public.

Je réclame que les écoles religieuses soient interdites.

Je réclame que les garderies et les écoles ne servent pas à l'endoctrinement religieux.

Je réclame que le cours d'Éthique et de culture religieuse soit retiré des écoles primaires et secondaires.

**Je réclame qu'une information et une formation sur la situation des femmes au Québec soient dispensées aux nouveaux et aux nouvelles arrivées (hommes et femmes).**

**Je réclame une Charte de la laïcité qui prônerait nos valeurs fondamentales et établirait des balises claires concernant les accommodements religieux.**

**Carole Dionne  
12, des Érables  
Pont-Rouge, Québec  
G3H 3N1**

**Téléphone : 418-873-4874  
Courriel : [cadii@globetrotter.net](mailto:cadii@globetrotter.net)**